

Conseil municipal du Vendredi 20 mars 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le lundi 16 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le vendredi 20 mars 2026, sous la présidence du doyen de l'assemblée, Philippe SEGUIN puis, sous la présidence du Maire, Marie CHARRIER-ENNAERT, nouvellement élue.

Etaient présents : 28 conseillers

ARCHAMBAUD Jean-Michel, AUJARD France, BILLY Jean-Sébastien, BLANCHET Anaïs, BOUYER Emilie, BRETAUDEAU Benoît, BRUNEEL Chad, CHARRIER-ENNAERT Marie, CUVIER Juliette, DANIEAU Blandine, DERIEN Anne-Sophie, DEVAUD Nelly, DUMAINE Astrid, GUIGNARD Marc, GUILLET Raynald, GUINAUDEAU Cyril, HERBERT Delphine, MARTINEAU Myriam, MARTINEAU Mathieu, MORINEAU Aurélie, PASQUET Adrien, PRAUD Fabrice, RATTIER Joël, ROCHAIS Marina, RONDEAU Jean-Luc, SEGUIN Philippe, SOUBEYRAND-AROT Margaux, VILLENEUVE Isabelle

Absents / excusés : 1 conseiller

TENAILLEAU Thierry donne pouvoir à SEGUIN Philippe

.....

DE-20032026-01 : Installation du conseil municipal – Election du Maire

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire sortante qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2026 et déclare installer :

Marie CHARRIER-ENNAERT
Philippe SEGUIN
Blandine DANIEAU
Marc GUIGNARD
Marina ROCHAIS
Cyril GUINAUDEAU
Emilie BOUYER
Raynald GUILLET
Delphine HERBERT
Fabrice PRAUD
France AUJARD
Jean-Sébastien BILLY
Myriam MARTINEAU
Jean-Luc RONDEAU
Aurélie MORINEAU
Thierry TENAILLEAU
Nelly DEVAUD
Joël RATTIER
Margaux SOUBEYRAND-AROT
Mathieu MARTINEAU
Isabelle VILLENEUVE
Benoît BRETAUDEAU
Anne-Sophie DERIEN

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Adrien PASQUET
Juliette CUVIER
Jean-Michel ARCHAMBAUD
Anaïs BLANCHET
Chad BRUNEEL
Astrid DUMAINE

Monsieur Philippe SEGUIN, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Par tradition, le conseil choisit pour secrétaire, Astrid DUMAINE, la plus jeune conseillère municipale.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, invite les membres du conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Il est ensuite procédé à la constitution du bureau pour l'élection du Maire. À cette occasion, le conseil municipal désigne deux assesseurs : Madame Juliette CUVIER et Monsieur Chad BRUNEEL.

Le Président, Monsieur Philippe SEGUIN, invite tout candidat à l'élection du Maire à se faire connaître. Madame Marie CHARRIER-ENNAERT se porte candidate.

Après cet appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 15

Marie CHARRIER-ENNAERT ayant obtenu 24 voix, soit, la majorité absolue, elle a été proclamée Maire, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame Sabine ROIRAND remet l'écharpe de Maire à Madame Marie CHARRIER-ENNAERT.

Avant de présenter les délibérations sur le nombre d'adjoints et la désignation des adjoints, Madame le Maire prononce son discours d'investiture et présente son projet d'organisation municipale :

C'est avec un grand honneur que je porte, pour la première fois ce soir, cette écharpe tricolore de maire du Poiré-sur-Vie.

Avec beaucoup d'émotion, je vous remercie pour votre confiance et vous assure de mon total engagement et mon plein dévouement pour assumer cette honorable responsabilité au service de notre commune et de l'ensemble des Genôts.

Avant de vous dire quelques mots sur cet engagement, je tiens à transmettre quelques remerciements :

Aux élus dont le mandat se termine ce soir et tout particulièrement à Sabine qui quitte son siège de maire. Vous laissez une trace durable dans la vie municipale : des projets réalisés, des actions structurantes, et un esprit de responsabilité dont nous poursuivrons le chemin. Merci pour cette contribution essentielle !

Je tiens à remercier ensuite les élus de ce nouveau mandat pour la belle réussite de notre campagne, respectueuse de tous. Chacun a apporté son enthousiasme, ses idées, afin de bâtir, ensemble, un programme municipal qui témoigne de notre attachement profond à notre commune et à ses habitants. Cette dynamique collective accompagnera le travail qui s'ouvre désormais pour nous tous et dans l'intérêt des dossiers portés pour le Poiré-sur-Vie.

Je n'oublie pas aussi les représentants élus du Poiré Autrement avec qui nous aurons la volonté de poursuivre une collaboration constructive et respectueuse de chacun.

Je tiens à saluer également nos services municipaux ainsi que les agents de notre Ephad : merci pour votre présence, votre disponibilité, votre bienveillance et l'énergie que vous mettez chaque jour au service de notre commune et de nos résidents. Vous êtes les artisans discrets mais indispensables à la réussite de nos projets. Je peux vous assurer de toute ma confiance : je sais que vous poursuivrez le travail avec la même rigueur et la même détermination aux côtés des nouveaux élus. Votre implication et votre expertise seront précieuses pour accompagner cette nouvelle équipe et continuer à servir au mieux nos administrés,

Un immense merci enfin à ma famille qui a vécu cette campagne à mes côtés, pour leurs encouragements et leur patience.

Notre conseil municipal est aujourd'hui mis en place pour un nouveau mandat. Au travers de cette installation, chacun doit bien mesurer son engagement. Entrer au service de nos concitoyens, c'est accepter de grandes responsabilités, à porter avec sérieux, intégrité et passion.

En tant que pilote de notre équipe, j'aurai plaisir à animer ce conseil municipal avec pour seul objectif de répondre à l'intérêt général de notre commune dans le respect du cadre administratif et réglementaire qui est celui des collectivités territoriales.

Je poursuivrai nos objectifs tels que détaillés dans les axes du projet municipal qui a été retenu par une forte majorité de genôts pour un Poiré-sur-Vie engagé, volontaire et solidaire.

Je veillerai à mettre en place une gouvernance partagée, permettant la répartition des délégations, la coordination des différents domaines d'activité, et l'implication de l'ensemble des élus municipaux. Tous ensemble, nous aurons un rôle à jouer pour permettre et favoriser cette implication collective et citoyenne en restant à l'écoute de tous nos concitoyens.

Nous aurons également à tenir notre rôle et à représenter notre commune au sein de la Communauté de communes Vie et Boulogne dans tous les domaines de compétence qui la concerne.

Pour conclure, je tiens à vous assurer de ma détermination et de mon plein engagement pour que le Poiré-sur-Vie rayonne toujours plus haut, que nous soyons fiers des dossiers que nous portons et que chacune et chacun y trouve sa place !

J'aurai à cœur de rester un maire « de terrain », agissant en proximité avec ses habitants et en adéquation avec nos enjeux pour demain !

Je vous remercie de votre confiance.

DE-20032027-02 : Fixation du nombre des adjoints

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Maire.

En vertu de l'article L 2122-2 du C.G.C.T., le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Le Maire propose la création de 7 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le nombre d'adjoints à 7 et ce, pour la durée du présent mandat.

DE-20032027-03 : Election des adjoints

Madame le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

À l'issue de l'appel à candidature, Madame le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée.

Cette liste est conduite par Monsieur Philippe SEGUIN.

Avant de procéder au vote, le conseil municipal désigne deux assesseurs : Madame Juliette CUVIER et Monsieur Chad BRUNEEL.

En application de l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, il est procédé aux opérations de vote.

À l'issue du vote et après dépouillement des bulletins de vote, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 15

La liste conduite par Philippe SEGUIN ayant obtenu 24 voix, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau suivant :

- 1^{er} adjoint : Philippe SEGUIN
- 2^{ème} adjoint : Blandine DANIEAU
- 3^{ème} adjoint : Marc GUIGNARD
- 4^{ème} adjoint : Marina ROCHAIS
- 5^{ème} adjoint : Cyril GUINAUDEAU
- 6^{ème} adjoint : Emilie BOUYER
- 7^{ème} adjoint : Jean-Sébastien BILLY

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et ont été immédiatement installés.

Lecture de la charte de l'élu local

Avant de clôturer cette séance d'installation, Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Elle donne également quelques éléments d'information sur la nouvelle organisation municipale.

Informations diverses

Prochaines réunions de conseil municipal :

- Mardi 31 mars, à 19 h
- Mardi 28 avril, à 19 h

Fin de séance : 20 h 15

La secrétaire de séance

Astrid DUMAINE



Le Maire

Marie CHARRIER-ENNAERT

